



Lettre ouverte aux élus des sites de BOULANGER

Description

Paris le 14 décembre 2018.

Bonjour à toutes et à tous,

Le mercredi 28 novembre 2018, s'est déroulée la réunion sur la négociation du Protocole d'Accord Pré-électoral qui devait achever les négociations, commencées depuis près d'un an, afin de lancer le renouvellement des Instances Représentatives du Personnel dans nos différents sites au printemps prochain.

A la surprise générale, les Organisations Syndicales (à l'exclusion de la CFTC) ont demandé à la direction de reprendre l'ensemble des négociations depuis le début pour organiser des structures régionales alors que depuis juillet, la continuité sur des structures locales avait été entérinée !!!

En effet, elles ont découvert à cette réunion que depuis le mois de mai 2018, une jurisprudence impose la nécessité de présenter au minimum deux candidats par collège avec une parité (un homme et une femme) Et donc, certaines Organisations Syndicales se sentent en danger car elles ne pensent pas pouvoir le faire ! Nous ne pouvons pas accepter un retour en arrière et forcer les magasins à avoir des représentations régionales ! Nous l'avons connu chez Boulanger, il y a une quinzaine d'année et cela n'a laissé que de mauvais souvenir !

Ces Organisations Syndicales sont uniquement intéressées par leurs éventuelles survies !!!

Sans évoquer les difficultés et les pertes potentielles pour les salariés !!!

Ni même de bénéfiques pour les salariés.

Ils ont peur de disparaître des tables de négociation et donc ne plus avoir leur mot à dire et être réduit au silence.

D'où leurs actions auprès de la Direction !

En ces temps où les corps intermédiaires sont remis en question (légitiment), on peut se demander

comment se dire Représentatif et craindre de ne pas pouvoir présenter à l'élection au moins deux personnes dans un magasin !

La suite en fichier PDF



CFTC Boulanger